



Municipalité de Sainte-Martine

Appel de candidatures ***Coordonnateur ou coordonnatrice loisir, sport*** ***et vie communautaire***

D'une grande richesse patrimoniale et architecturale, la Municipalité de Sainte-Martine se dresse fièrement le long des rives de la rivière Châteauguay. Depuis longtemps reconnue comme « capitale » agricole de la région, la municipalité se démarque par l'importance de son industrie agroalimentaire, son dynamisme domiciliaire et l'enviable qualité de vie que l'on y retrouve, d'ailleurs grandement inspirée du respect de l'environnement et du développement durable. Au plan démographique, selon le décret de population de 2019, la population de Sainte-Martine est établie à 5 586 habitants. Afin de promouvoir et bonifier son offre en loisir, sport et vie communautaire, la Municipalité a créé ce nouveau poste qu'elle désire combler avec un contrat de 3 ans.

Sommaire du poste

Sous l'autorité de la direction générale de la Municipalité, la personne titulaire de ce poste coordonne les différentes tâches reliées à la planification, à l'organisation, à la mise en œuvre, à la promotion, à la supervision et à l'évaluation de l'offre de services relative aux loisirs, aux sports, à la vie communautaire et aux événements spéciaux de la Municipalité. Il fait le lien entre la Municipalité et les organismes œuvrant sur son territoire dans le secteur du loisir, du sport et de la vie communautaire.

Principales tâches et responsabilités

1. Planifie, organise et coordonne une programmation annuelle en sport, loisir et vie communautaire ainsi que la tenue d'activités et d'événements diversifiés, de petites à grandes envergures qui correspondent aux besoins et aux attentes de la population ;
2. Planifie les activités du camp de jour et de la piscine, procède au recrutement et à l'embauche du personnel, supervise l'équipe et procède à leur évaluation de rendement ;
3. Prend en charge les séances d'inscriptions des activités en ligne et assure la gestion du logiciel ;
4. Identifie les besoins en équipements sportifs, de loisirs et communautaires de la municipalité en gérant et recommandant à son supérieur les diverses demandes citoyennes ;
5. S'assure de la bonne gestion et d'une utilisation maximale des différents bâtiments et équipements sous son autorité ;
6. Assure la disponibilité du matériel et des équipements d'appoint, selon les besoins ;
7. Travaille de concert avec la direction générale et la direction des travaux publics pour assurer une veille à la maintenance, à l'entretien et à l'opération courante des infrastructures de loisirs (centre communautaire, parcs, plateaux sportifs) ;
8. Guide, soutient et agit comme répondant de la Municipalité auprès des organismes œuvrant sur son territoire dans le secteur du loisir, du sport et de la vie communautaire ;
9. Applique le cadre de gestion de la Municipalité, principalement la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes dans le secteur du loisir, du sport et de la vie communautaire ;
10. Négocie, révisé et assure l'application des protocoles d'entente liant la Municipalité avec les divers partenaires dans le respect de la politique de reconnaissance et de soutien ;
11. Reçoit, analyse et recommande toute demande provenant d'organismes de loisir, de sport et de la vie communautaire selon la politique de reconnaissance et de soutien ;
12. Agit comme répondant de la Municipalité auprès des partenaires sociocommunautaires, des institutions d'enseignement et des centres de la petite enfance (CPE) ;
13. Recherche les différents programmes de subvention auxquels la Municipalité pourrait être admissible en lien avec son service, tant pour le financement d'activités que pour les infrastructures, et prépare les demandes auprès des instances gouvernementales ;
14. Participe à la planification du budget de son service en fonction des orientations du conseil et des besoins du service, l'administre et fait les réquisitions d'achat ;

15. Prépare un calendrier annuel de ses activités et fait un bilan annuel ;
16. Recommande à son supérieur des politiques et processus de fonctionnement visant à soutenir et encadrer les opérations sous sa responsabilité ;
17. En collaboration avec le service des communications, participe à la production de documents d'informations à la population, s'assure que les besoins en promotion soient comblés et que l'information pertinente soit diffusée ;
18. Représente la Municipalité sur différents comités municipaux, locaux ou régionaux et tables de concertation ;
19. Reçoit les plaintes relatives à son secteur d'intervention, apporte les correctifs appropriés, à défaut, informe son supérieur ;
20. Assume les responsabilités qui lui seront assignées dans le plan des mesures d'urgences ;
21. Accomplit tout autre mandat à la demande de son supérieur immédiat.

Qualités requises

1. Capacité à travailler en équipe
2. Capacité d'adaptation
3. Initiative, autonomie
4. Facilité à communiquer
5. Gestion des opérations
6. Orientation client
7. Bonne capacité de jugement
8. Bon sens de l'organisation et de la planification
9. Excellente maîtrise du français écrit et parlé

Exigences académiques et professionnelles

1. DEC ou BAC dans une discipline appropriée (loisir, récréologie, animation communautaire ou autre combinaison de formation et d'expérience pertinente) ;
2. 3 à 5 années d'expérience pertinente ;
3. Une expérience dans un milieu municipal est considérée un atout.

Conditions de travail

1. Il s'agit d'un poste cadre à contrat d'une durée de trois (3) ans ;
2. Horaire de travail de 35 heures par semaine (de jour, parfois les soirs et fins de semaine) ;
3. Avantages et traitement selon la politique en vigueur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **22 mai 2019 à 16 h** à :

Municipalité de Sainte-Martine
Candidature : Coordonnateur ou coordonnatrice loisir, sport et vie communautaire
3, rue des Copains
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
lise.bedard@municipalite.sainte-martine.qc.ca

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Municipalité de Sainte-Martine. Cependant, seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées. La période d'entrevue débutera le 3 juin 2019.